

VILLE DE MONTFORT SUR MEU

Rapport Budgetaire

Compte Administratif/Budget Primitif

22 / 23



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
BUDGET PRINCIPAL	4
LES DONNEES FINANCIERES	4
BUDGET PRINCIPAL	5
COMPTE ADMINISTRATIF 2022	5
Niveau général de réalisation	5
Résultats de l'exercice	6
Epargne	7
Ratios Obligatoires	8
La Dette.....	8
BUDGET PRIMITIF 2023	11
Fonctionnement	11
Investissement	30
PROSPECTIVE.....	36
Plan Pluriannuel d'Investissement.....	36
Evolution de la capacité de désendettement	36
BUDGET PRINCIPAL	38
LES PROJETS	38
AMÉLIORATION & SAUVEGARDE DU PATRIMOINE BÂTI	39
Travaux dans les bâtiments scolaires	39
Maison de Santé.....	39
Projet de la Tour Papegaut	40
TRANSITION ECOLOGIQUE	40
Actions en faveur des économies d'énergie.....	40
Mobilités douces.....	41
Fête de la Nature	41
VIE LOCALE	42
Guinguette : 3 ^{ème} édition	42
Panneaux d'information lumineux.....	42
Skatepark	43
Budget réservé aux projets d'initiative citoyenne.....	43
LES BUDGETS ANNEXES	44
BUDGET ASSAINISSEMENT NC	45
COMPTE ADMINISTRATIF 2022 & CLÔTURE	45
Fonctionnement	45
BUDGET ASSAINISSEMENT	46
COMPTE ADMINISTRATIF 2022	46
Niveau général de réalisation	46
Résultats de l'exercice	47
La Dette.....	48
BUDGET PRIMITIF 2023	48
Fonctionnement :	48
Investissement :	49
Les projets 2023	49

PRÉAMBULE

C'est bien un exercice encore plus compliqué que l'année dernière, parce que construit dans un climat d'incertitude lié à la persistance de la guerre en Ukraine avec ses conséquences économiques mondiales - dont on est incapable de prédire la fin - avec des effets d'explosion des coûts de l'énergie, du retour de l'inflation à un niveau jamais atteint depuis 40 ans, de l'aggravation de la perte d'autonomie fiscale pour les collectivités (suppression de la CVAE en 2 ans, suppression définitive de la taxe d'habitation) et peut-être bien d'autres surprises à attendre comme la nécessité d'engager de lourds travaux non prévus dans les prochaines années (exemple à ce jour de la rénovation de la Tour Papegaut) auquel nous devons faire face.

Malgré l'adversité de la situation nous nous engageons à maintenir nos efforts pour renouveler notre ambition d'agir pour la santé (accompagnement des travaux de la Maison de santé pluridisciplinaire), à transformer notre modèle de société et à accompagner l'évolution des modes de vie (finalisation de la ceinture verte, aménagement de voies de circulation et d'espaces publics partagés dans le centre-ville avec notamment le concours et la participation du comité consultatif sur les mobilités, accompagnement des porteurs de projets économiques, commerciaux ou d'habitat en direct ou en lien avec Montfort communauté,...) de ne laisser personne de côté (tarifs municipaux et péri-scolaires non augmentés, installation d'un comité consultatif des aînés en sus de la poursuite de l'accompagnement des séniors,...), de rendre effectif la participation citoyenne (mise en œuvre d'un budget participatif, édition d'un Montfort Mag partagé avec les citoyens,...) et plus généralement de travailler pour le bien-être des montfortais (obtention de la 3^{ème} Fleur du concours des villes fleuries, lauréat du prix Zéro-phyto durable, amélioration de la communication locale via la mise en œuvre prochaine de panneaux lumineux d'information en centre-ville, riche programmation culturelle et événementielle, soutien financier aux associations maintenu et non rogné malgré le contexte financier) dans un contexte budgétaire qui reste maîtrisé via une politique de réduction des coûts de fonctionnement des dépenses sans renoncer à la qualité des services publics rendus, en faisant un travail sur les économies d'énergie (études avec le syndicat départemental de l'énergie, chauffage limité au strict nécessaire dans les équipements publics, réduction des plages d'éclairage public, installation d'équipements de gestion technique centralisée dans les principaux bâtiments publics consommateurs d'énergie) et des investissements dans le domaine des énergies renouvelables (création d'ombrières photovoltaïques à la station d'épuration, étude d'autres projets), en poursuivant l'achèvement d'actions engagées en 2022 (rénovation technique et énergétique avec amélioration du confort à l'école du Moulin à vent) et en réalisant de nouveaux projets en 2023 (exemple du Skate Park), le tout en faisant appel à un nouvel emprunt - dans un cadre d'endettement plus que soutenable - et ce sans augmenter les impôts.

C'est donc guidé par ces objectifs et moyens, ceci sans excès de pessimisme, que nous abordons ce nouvel exercice budgétaire.

BUDGET PRINCIPAL

LES DONNEES FINANCIERES



BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Niveau général de réalisation

► Fonctionnement :

Dépenses	BP	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Dép. Réelles	6 625 902,90 €	6 111 244,08 €	92,23%
Dép. d'Ordre	687 445,91 €	329 338,80 €	47,91%
Total	7 313 348,81 €	6 440 582,88 €	88,07%

Recettes	BP	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Rec. Réelles	7 289 848,81 €	7 443 115,23 €	102,10%
Rec. d'Ordre	23 500,00 €	7 903,53 €	33,63%
Total	7 313 348,81 €	7 451 018,76 €	101,88%

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT : 1 010 435,88 €

► Investissement :

Dépenses	BP	Budget Réalisé	RAR	Taux d'exécution
Dép. Réelles	3 888 885,26 €	3 247 229,52 €	869 248,01	83,50%
Dép. d'Ordre	138 500,00 €	120 004,89 €		86,65%
Total	4 027 385,26 €	3 367 234,41 €	869 248,01 €	83,61%

Recettes	BP	Budget Réalisé	RAR	Taux d'exécution
Rec. Réelles	3 224 939,35 €	2 690 798,06 €	203 438,24	83,44%
Rec. d'Ordre	802 445,91 €	441 440,16 €		55,01%
Total	4 027 385,26 €	3 132 238,22 €	203 438,24 €	77,77%

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT : - 234 996,19 € - 665 809,77 €

CAPACITÉ DE FINANCEMENT : - 900 805,96 €

Résultats de l'exercice

Le résultat de l'exécution retrace l'ensemble des recettes et dépenses effectuées par la collectivité entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Le résultat d'exécution 2022 présente un excédent de 1 010 K€ de fonctionnement et un déficit d'investissement de 234 K€ hors prise en compte des restes à réaliser.

Investissement	2022
Recettes	3 030 556,96 €
Dépenses	3 367 234,41 €
Résultats d'investissement	- 336 677,45 €
Solde d'exécution reporté	101 681,26 €
Résultats cumulés d'investissement	- 234 996,19 €

Restes à Réaliser	2022
Recettes	183 825,43 €
Dépenses	324 290,10 €
Solde des RAR	- 140 464,67 €

Capacité de financement en investissement	- 375 460,86 €
--	-----------------------

Fonctionnement	2022
Recettes	7 451 018,76 €
Dépenses	6 440 582,88 €
Résultats de fonctionnement	1 010 435,88 €
Solde d'exécution reporté	- €
Résultats cumulés de fonctionnement	1 010 435,88 €

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

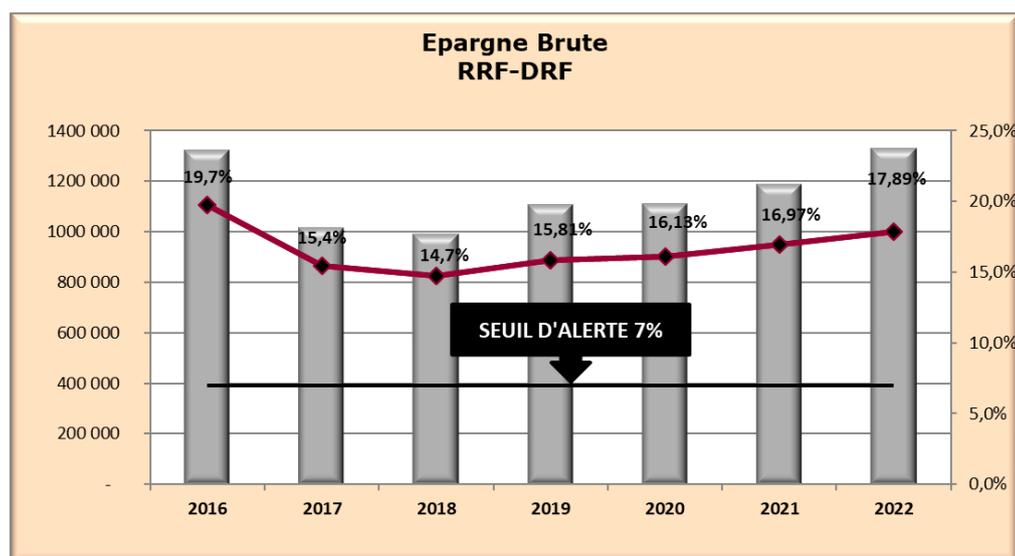
Considérant que le solde de l'exercice permet le financement des restes à réaliser, de la dette et des projets structurants, il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent 2022, soit 1 010 K€, au compte 1068.

Affectation du Résultat de fonctionnement	2022
Réserves sur le compte 1068	1 010 435,88 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	
Total	1 010 435,88 €

Epargne



L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement et peut être assimilée à la Capacité d'autofinancement de la ville car elle constitue la ressource interne dont celle-ci dispose pour financer ses investissements.



Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) est un ratio clé de la santé financière d'une collectivité.

Il indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont donc pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

Avec son **taux de 17.89 %** de recettes réelles de fonctionnement dégagés au titre de l'autofinancement au Compte Administratif 2022, la ville de Montfort affiche toujours une bonne santé financière, indépendamment des investissements à venir.

Ratios Obligatoires

	Valeurs	Moyennes nationales de la strate*
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population	885,82	944,31
2 Produit des impôts directs/population	484,16	516,70
3 Recettes réelles de fonctionnement/population	1 078,87	1 158,49
4 Dépenses d'équipement brut/population	369,04	297,51
5 Encours de dette/population	792,54	796,12
6 DGF/population	223,60	153,71
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonc.	59,197	57,63
9 Dép. de fonc. Et remb. Dette en capital/recettes réelles de fonc.	89,999	88,93
10 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonc.	34,206	25,68
11 Encours de dette/recettes réelles de fonc.	73,460	68,72

* Source site internet DGCL : "Les collectivités locales en chiffres 2022"

La Dette

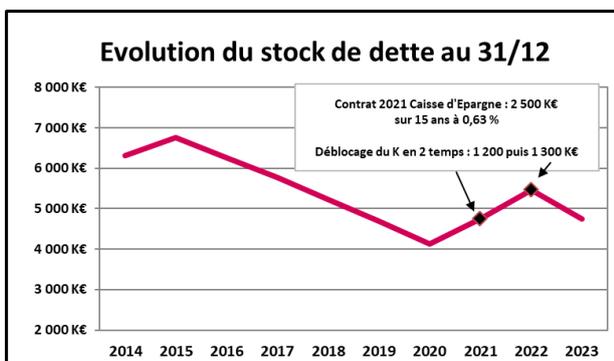
► Structure de la dette

Code	Etablissement	Période du contrat		Durée (en années)	Montant emprunté	Taux	Capital restant dû au 31/12/22	Budget 2023	Capital restant dû au 31/12/23
								Remb. du capital	
118	Caisse d'Epargne	2021	2036	15	2 500 K€	0,63%	2 458 K€	167 K€	2 333 K€
117	CAF	2017	2027	10	55 K€	Taux zéro	28 K€	6 K€	22 K€
116	La Banque Postale	2015	2030	15	1 000 K€	1,58%	550 K€	67 K€	483 K€
115	La Banque Postale	2014	2029	15	1 000 K€	2,39%	467 K€	67 K€	400 K€
114	Crédit Foncier	2014	2029	15	1 500 K€	3,30%	625 K€	100 K€	525 K€
113	CMB	2013	2028	15	1 000 K€	3,92%	383 K€	67 K€	317 K€
112	CAF	2013	2023	10	180 K€	Taux zéro	18 K€	18 K€	0 K€
111	Caisse des dépôts	2013	2028	15	800 K€	3,92%	376 K€	57 K€	319 K€
110	CFFL	2011	2026	15	49 K€	1,82%	12 K€	4 K€	8 K€
109	CFFL	2011	2026	15	106 K€	1,82%	26 K€	8 K€	18 K€
108	CFFL	2003	2028	25	1 300 K€	5,35%	435 K€	74 K€	362 K€
107	Crédit Agricole	2003	2023	20	1 300 K€	3,71%	90 K€	90 K€	0 K€
	Total				10 790 K€		5 468 K€	722 K€	4 787 K€

La ville de Montfort dispose d'une dette sécurisée depuis 2012, date à laquelle deux emprunts en francs Suisses avaient été renégociés en euros à taux fixe dans le cadre de la médiation Gissler.

Plusieurs tentatives de renégociation de la dette ont été opérées, sans succès. Soit les indemnités de renégociation étaient trop importantes, soit la novation (rachat de dette) n'était pas envisageable (Cf rencontre Banque des Territoires/Décembre 2018).

► Stock de la dette



La période 2014-2020 a été qualifiée de « mandat de gestion » puisque la stratégie financière visait au désendettement de la collectivité suite au mandat 2008-2014 plus structurant qui avait permis la création de la Maison de l'Enfance ou encore la restructuration de l'ancien tribunal en médiathèque.

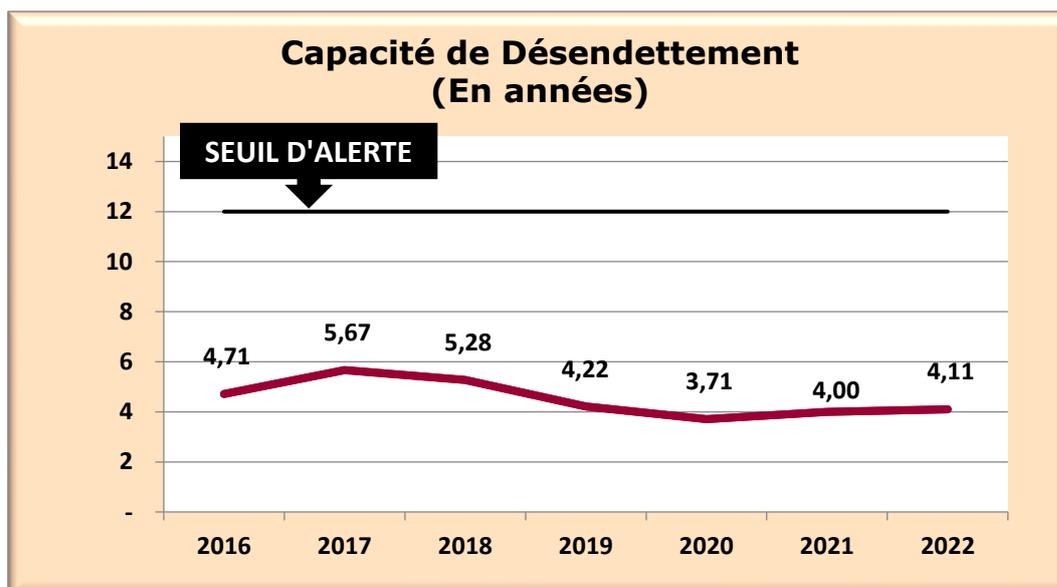
En 2020, le budget primitif prévoyait la souscription d'un emprunt pour relancer la dynamique d'investissement, cependant la crise sanitaire et le report des élections municipales sont venus perturber la mise en œuvre des projets. A ce titre, aucune nouvelle souscription n'a été enregistrée sur la période.

En revanche, en 2021, la ville a pu solliciter les établissements bancaires et souscrire un nouveau contrat d'un montant total de 2 500 K€, à un taux fixe de 0,63 % sur 15 ans. Lors de la consultation il a été demandé de proposer des versements fractionnés aussi il a été possible de lever 1 200 K€ de capital, le solde de 1 300 K€ étant basculé sur 2022.

Cette stratégie permet de bénéficier de taux plus intéressants grâce à la masse empruntée mais aussi d'anticiper la hausse des taux.

En 2022, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit, en revanche en 2023, la ville va lancer une consultation pour débloquer un million d'euros.

► Capacité de désendettement



Le ratio dit de « capacité de désendettement » se traduit comme un indicateur de solvabilité.

Il calcule le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

La ville de Montfort-sur-Meu affiche pour le moment une bonne situation financière avec un ratio porté à **4.11 années** au 31/12/22.

BUDGET PRIMITIF 2023

Fonctionnement

► Recettes

Recettes de fonctionnement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Recettes Réelles	7 289 849	7 443 115	7 620 745
Chapitre 002 : Solde d'exécution reporté	-	-	-
Chapitre 70 : Produits des services	605 545	598 392	644 370
Chapitre 73 : Impôts & taxes	4 368 890	4 361 015	4 564 490
Chapitre 74 : Dotations, subventions & participations	2 017 814	2 115 213	2 096 135
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	231 500	239 143	231 750
Chapitre 76 : Produits financiers	-	9	-
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	1 100	26 170	4 000
Chapitre 78 :	15 000	-	10 000
Chapitre 013 : Atténuations de charges	50 000	103 173	70 000
Recettes d'Ordre	23 500	7 904	23 500
Chapitre 042 : Opé. d'ordre de transfert entre sections	23 500	7 904	23 500
Total	7 313 349	7 451 019	7 644 245

- *Produits des services*

La notion de produits de services est double :

- Comptablement, elle correspond au chapitre 70 de la nomenclature M14, laquelle cumule des recettes de facturations des services de la ville (périscolaire, culture...) à des écritures de refacturations entre budgets ou encore des remboursements de frais. En revanche elle exclut certaines ressources comme les droits de place « Marchés hebdomadaires », la M14 considérant ces ressources comme de la fiscalité relevant du chapitre 73.

- En terme d'analytique, on assimile davantage les produits des services aux factures associées aux tarifs municipaux votés annuellement en Conseil Municipal.

Ainsi les enveloppes annoncées peuvent varier selon la présentation retenue.

Le budget étant voté par chapitre, le détail retenu ici est celui correspondant au chapitre 70 :

Ventes coupes de bois	1 000
Concessions cimetière	9 000
Red. occupation domaine communal - Crématorium	50 000
Red. occupation domaine communal - Enedis, GRDF, Orange...	16 200
Red. occupation domaine communal - Terrasses, chevalets...	3 400
Visites Patrimoniales	2 000
Billets spectacles	30 000
Occupation des équipements sportifs municipaux	27 000
Facturation Cap Jeunes + Actions autofinancement + Ecole Omnisport	11 000
Facturation Accueil de Loisirs	115 000
Facturation accueil périscolaire	50 000
Facturation des repas aux familles	205 000
Remboursement mise à dispo de personnel Budget Assainissement	25 000
Remboursement mise à dispo de personnel Budget CCAS	75 000
Remboursement de frais par les budgets annexes	6 000
Remboursement de frais matériels par le CCAS	8 000
Remboursement charges - Gendarmerie, IME, Presbytère...	10 770
	644 370 €

Pour mémoire, en 2021 les taxes funéraires ont été supprimées par l'Etat dans le cadre de la disparition des taxes à faible rendement. En 2022, la signature d'une nouvelle DSP « Crématorium » au printemps devrait permettre de compenser cette perte grâce à l'augmentation de la redevance versée par le délégataire. Toutefois cette compensation ne prendra véritablement effet qu'en 2023, les participations étant calculées sur les recettes N-1.

Depuis 2021, les Départements ont perdu leurs ressources de Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties, au profit des Communes afin de compenser la perte de produit de Taxe Habitation sur les résidences principales.

Ce nouveau mécanisme se traduisait ainsi :

- Le Vote d'un taux unique de 41.08 % (Soit 21.18 % taux ville + 19.90 % taux Département)
- La disparition de la colonne « Département » sur l'avis d'imposition des contribuables
- Le maintien des ressources fiscales pour la ville
- Le maintien du niveau d'imposition pour le contribuable

En 2022, la collectivité a actionné le levier fiscal en passant le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 41.08% à 43.58%. Cette augmentation a permis à la ville de bénéficier de 160 K€ supplémentaires en recettes de fonctionnement hors augmentation des bases.

2023 : MAINTIEN DES TAUX

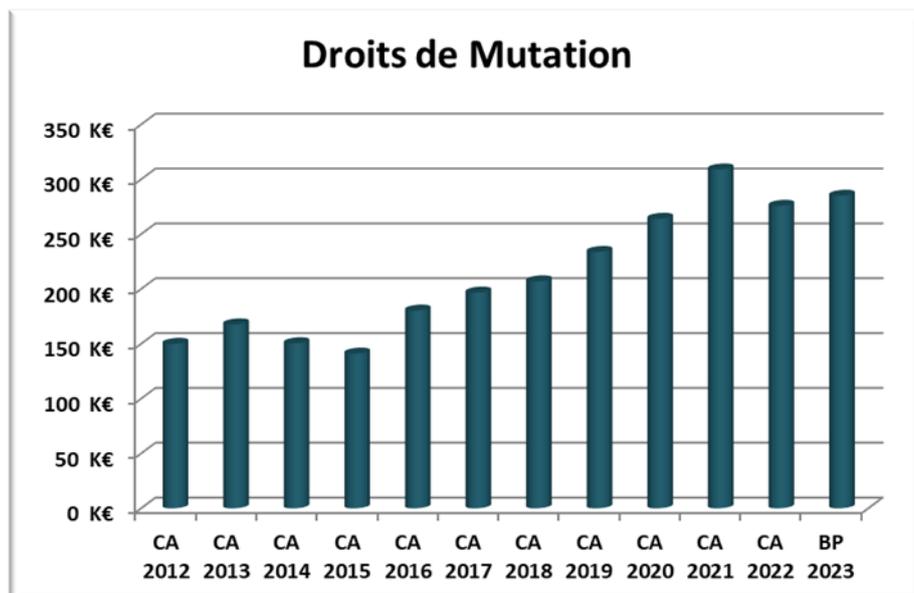


Après 3 années sans possibilité de vote, les collectivités doivent de nouveau voter un taux de Taxe d'habitation en 2023 en plus du taux TFPB et TFPNB.

Cette taxe d'habitation est désormais appelée "taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale »

	2020			2021			2022			2023	
			=		=		=		=		
Taxe Habitation / THLV	21,18%		=	21,18%	=	21,18%	=	21,18%	=	21,18%	
Taxe Foncier Bâti	21,18%	19,90%	=	41,08%	↗	43,58%	=	43,58%	=	43,58%	
Taxe Foncier Non Bâti	59,65%		=	59,65%	=	59,65%	=	59,65%	=	59,65%	

- *Droits de mutation*



Les droits de mutation, aussi appelés droits d'enregistrement, sont les taxes que perçoit le notaire au moment d'un achat immobilier, pour le compte de l'Etat et des collectivités locales.

Ces droits sont dus à chaque changement de propriétaire d'un bien immobilier qu'il s'agisse d'une vente (on parle alors de droits de mutation à titre onéreux) ou d'une donation (on parle de droits de mutation à titre gratuit).

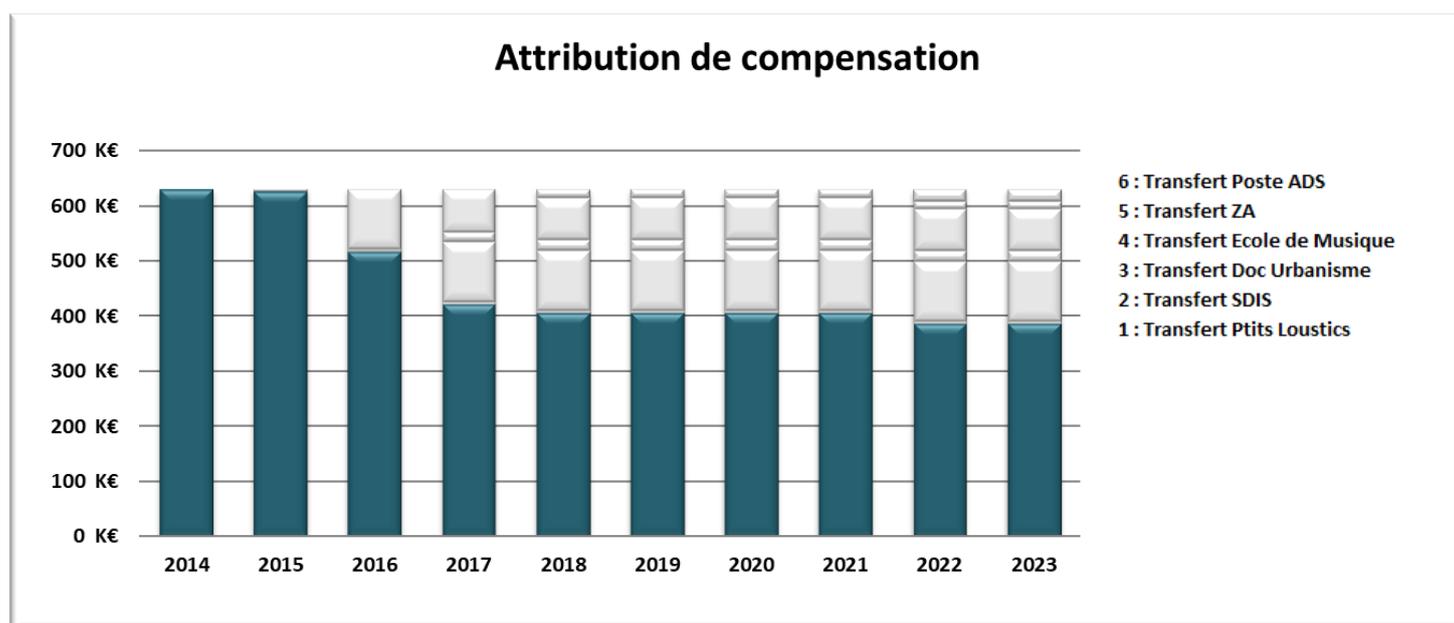
Le calcul des taxes perçues, basé sur le prix de vente, sera différent s'il s'agit d'une habitation neuve ou ancienne.

L'évolution favorable des recettes ces dernières années peut traduire une hausse des ventes et/ou une hausse du niveau des prix sur le territoire.

Les hypothèses retenues en 2022 étaient de l'ordre de 300 K€ mais n'ont été réalisées qu'à hauteur de 276 K€.

Au BP 2023, une enveloppe intermédiaire de 285 K€ est envisagée.

- Attribution de compensation



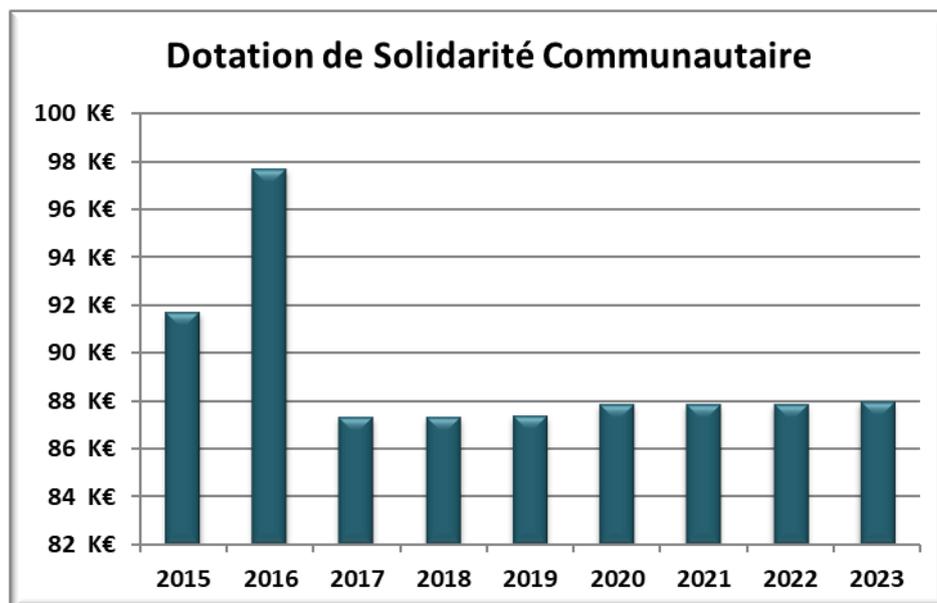
Le mécanisme des Attributions de Compensation (AC) a été créé par la loi N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Il a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de compétence entre l'EPCI et ses Communes membres.

Depuis 2015, les produits d'Attribution de Compensation sont en diminution au rythme des transferts de compétences à l'EPCI. La neutralité budgétaire est ainsi garantie, car la ville n'a quant à elle plus à supporter les dépenses en matière de :

- Participation au service de secours et d'incendie
- Documents d'urbanisme
- Enseignement musical & chorégraphique
- Zones d'Activités...

La dernière baisse a été actée en 2022 en lien avec la mutualisation du poste « autorisation droit du sol » et la fin de la refacturation portée par le chapitre 012.

- *Dotation de Solidarité Communautaire*



La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est un versement au profit des Communes membres de l'EPCI. Elle répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités afin, essentiellement, de lutter contre la fracture territoriale. Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité.

Pour garantir l'adéquation du dispositif avec l'objectif affiché de solidarité, la loi impose des critères de répartition, à savoir le potentiel financier ou fiscal par habitant et la population.

A noter :

- sur le territoire de Montfort Communauté, c'est le potentiel fiscal de chaque Commune qui est pris en compte.
- Les fortes variations constatées entre 2016 et 2017 doivent être associées au projet du « Programme alimentaire du territoire ».

- *Dotation Globale de Fonctionnement*

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales.

Il conviendrait toutefois de parler « des DGF » puisque plusieurs enveloppes peuvent être distinguées.

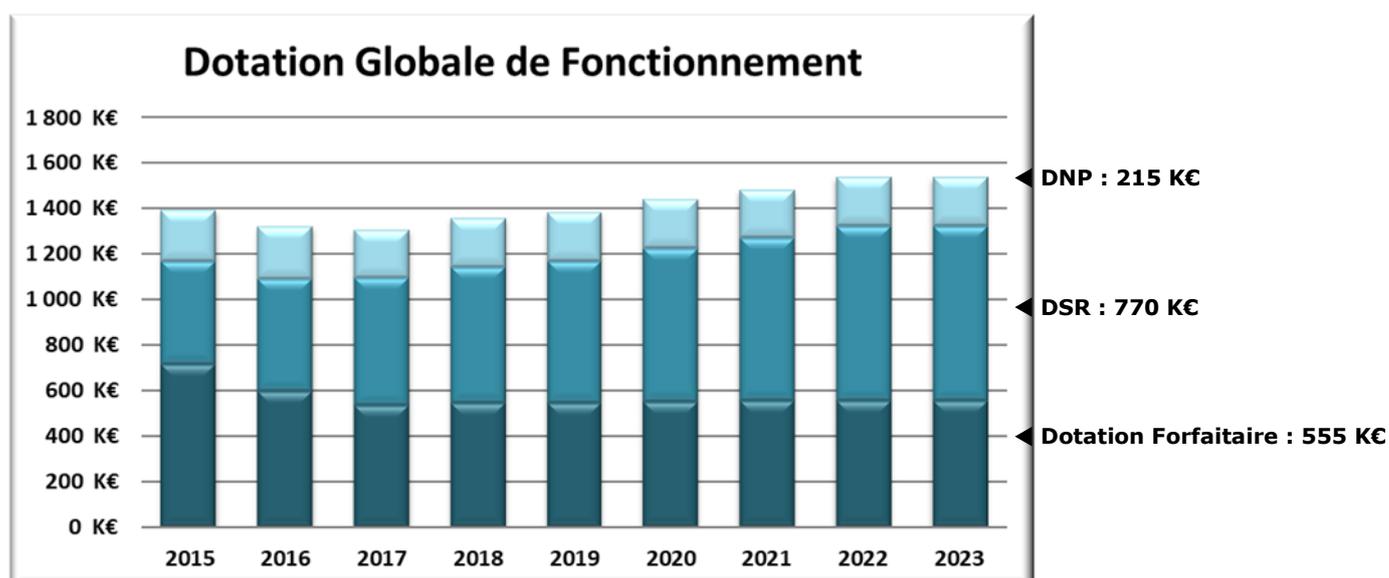
Pour Montfort cela se traduit par les lignes suivantes :

- **Dotation Forfaitaire** : essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.

- **Dotation de Solidarité Rurale (DSR)** : destinée aux communes rurales, avec une part en faveur des bourgs-centres, ainsi qu'une part « cible » pour les communes les moins favorisées.

- **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** : doit assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

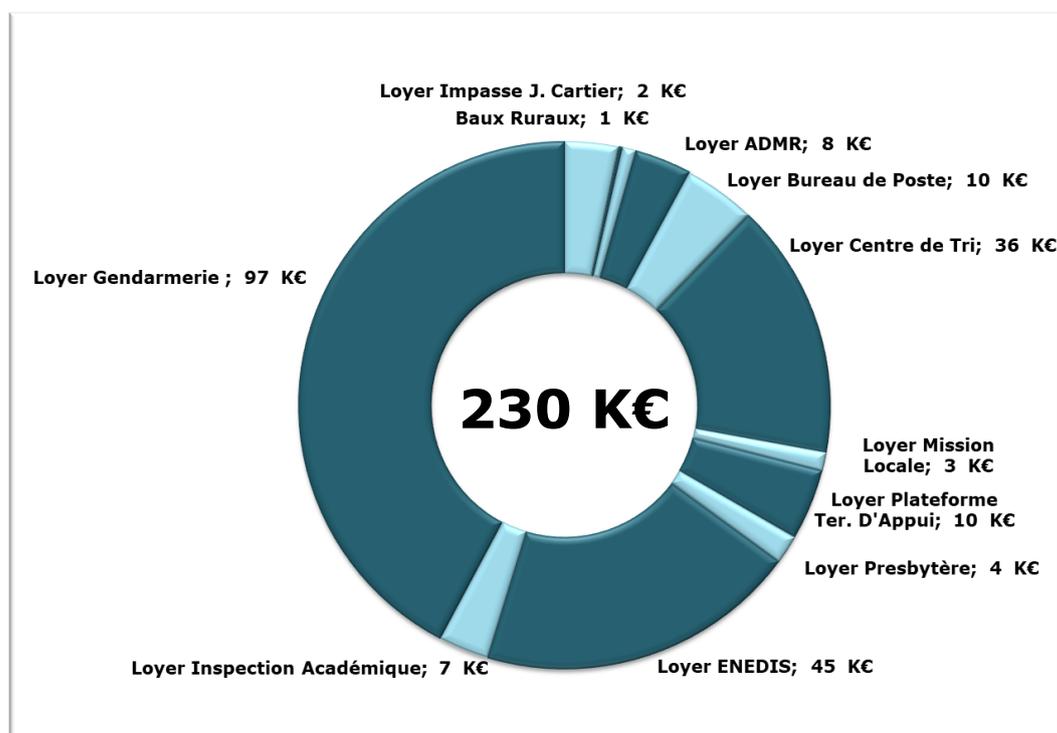
Le budget 2023 s'est construit sur le postulat d'un maintien du niveau de la DGF. La loi de Finances fait cependant état d'une revalorisation de la DGF, il reste à en mesurer les effets pour la Ville.



- *Revenus des immeubles*

Les revenus des immeubles représentent 230 K€ de recettes de fonctionnement, hors remboursement des charges.

Pour mémoire, la ville ne perçoit plus en 2023 de loyer de la part de l'agence Unimutuelles suite à son déménagement dans des locaux privés place de Guittai.



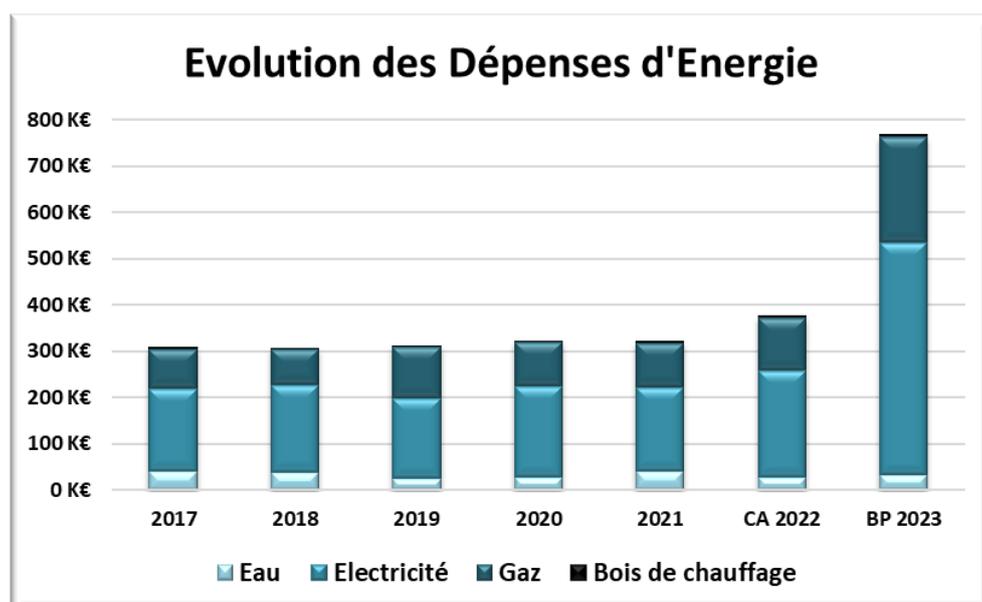
► Dépenses

Dépenses de fonctionnement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Dépenses Réelles	6 625 903	6 111 244	7 029 810
Chapitre 011 : Charges à caractère général	2 180 541	1 872 793	2 353 915
Chapitre 012 : Charges de Personnel	3 700 000	3 617 652	3 950 000
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	545 312	488 257	519 395
Chapitre 66 : Charges financières	153 500	118 821	133 500
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	10 050	3 805	49 500
Chapitre 68 : Dotations aux provisions pour risque	15 000	8 460	10 000
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	20 000		12 000
Chapitre 014 : Atténuation de produits	1 500	1 456	1 500
Dépenses d'Ordre	687 446	329 339	614 435
Chapitre 042 : Opé. d'ordre de transfert entre sections	430 000	329 339	400 000
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	257 446		214 435
Total	7 313 349	6 440 583	7 644 245

- *Les charges à caractère général*

Les charges à caractère général représentent l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité. On y retrouve toutes les fournitures du quotidien, le règlement des taxes foncières, l'alimentation, ou encore les honoraires des prestataires extérieurs.

L'un des postes majeurs de ce chapitre repose sur le coût des énergies qui représente un véritable enjeu en 2023. Dans l'attente d'informations de la part du SDE quant à l'impact de « l'amortisseur électricité » sur les factures de la Commune, une enveloppe de 770 K€ est prévue au total pour les dépenses d'énergie.



• *Accueil/Elections/Cimetière*

	BP 21	CA 21	BP 22	CA 22	BP 23	BP 23 /CA 22	BP 23/BP 22
Accueil/Elections/Cimetière	49 K€	24 K€	10 K€	19 K€	5 K€	-73%	-52%
Accueil	2 K€	1 K€	2 K€	2 K€	1 K€	-43%	-44%
Elections	1 K€	0 K€	1 K€	1 K€		-	-
Gestion funéraire & cinéraire	47 K€	23 K€	8 K€	16 K€	4 K€	-76%	-47%

Ce budget de service reste anecdotique au regard des masses sur le budget de Fonctionnement.

Il est cependant important de noter que l'activité « Gestion funéraire & cinéraire » est mutualisé entre le service accueil population pour la partie administrative et les services techniques pour l'entretien du cimetière.

De plus, les exercices 2021 & 2022 ont enregistré de fortes hausses en lien avec les études préalables au renouvellement de la DSP sur le crématorium.

Le budget 2023 retrouvera un niveau ordinaire de dépenses.

• *Enfance/Jeunesse*

	BP 21	CA 21	BP 22	CA 22	BP 23	BP 23 /CA 22	BP 23/BP 22
Enfance/Jeunesse	224 K€	193 K€	240 K€	226 K€	236 K€	4%	-2%
Direction Enfance Jeunesse	4 K€	2 K€	4 K€	2 K€	3 K€	72%	-18%
Accueil Périscolaire	1 K€	-7%	-26%				
Actions sportives	0 K€	-	-43%				
Cap Jeunes	12 K€	10 K€	12 K€	10 K€	10 K€	0%	-13%
Coopérative Jeunesse						-	-
Conseil de Jeunes	1 K€	0 K€	1 K€	0 K€	1 K€	13%	0%
Convention Territoriale Globale					4 K€	-	-
Enfants 3-12 ans - Mercredi	7 K€	5 K€	7 K€	6 K€	5 K€	-17%	-33%
Enfants 3-12 ans - Vacances	13 K€	7 K€	13 K€	10 K€	8 K€	-17%	-39%
Restauration collective	142 K€	134 K€	153 K€	150 K€	155 K€	4%	2%
TAP	44 K€	34 K€	50 K€	47 K€	49 K€	4%	-1%

Le service Enfance/Jeunesse est davantage marqué par des dépenses de personnel que par des dépenses directes, hormis pour les TAP et la restauration collective qui sont les 2 principaux postes de dépenses du secteur.

Au regard des engagements pris en matière de qualité des repas proposés, et de l'organisation du temps scolaire, ce secteur voit son budget relativement peu modifié.

• *Affaires Scolaires*

	BP 21	CA 21	BP 22	CA 22	BP 23	BP 23 /CA 22	BP 23/BP 22
Affaires Scolaires	195 K€	172 K€	196 K€	190 K€	197 K€	4%	1%
Dotation Ecole Privée	160 K€	139 K€	160 K€	153 K€	160 K€	5%	0%
Ecole Élémentaire MAV	8 K€	8 K€	9 K€	9 K€	10 K€	6%	17%
Ecole Élémentaire PP	14 K€	13 K€	15 K€	15 K€	14 K€	-9%	-6%
Ecole Maternelle MAV	5 K€	4 K€	5 K€	5 K€	5 K€	7%	3%
Ecole Maternelle PP	7 K€	7 K€	6 K€	6 K€	7 K€	7%	6%
RASED	2 K€	1 K€	2 K€	2 K€	2 K€	0%	0%

Les crédits alloués aux affaires scolaires prennent la forme de forfaits par élève ou par classe x les effectifs de la rentrée pour les établissements publics. Pour l'école privée, les termes du contrat d'association s'appliquent, à savoir la valeur des coûts élève N-1 x effectifs Montfortais de la rentrée.

A noter : L'école élémentaire du Moulin A Vent se voit affecter 1 060 € de subvention « Projet avec nuitées » pour son séjour à Perros-Guirec au bénéfice des élèves de CM1-CM2. (Soit 10 € par élève par nuitée.)

• *Culture/Patrimoine*

	BP 21	CA 21	BP 22	CA 22	BP 23	BP 23/CA 22	BP 23/BP 22
Culture/Patrimoine	167 K€	129 K€	168 K€	152 K€	160 K€	5%	-5%
Direction Culture	2 K€	0 K€	2 K€	0 K€	1 K€	194%	-68%
Médiathèque	57 K€	52 K€	58 K€	53 K€	52 K€	-3%	-10%
Musée	7 K€	3 K€	6 K€	2 K€	4 K€	64%	-34%
Saison culturelle	79 K€	59 K€	79 K€	83 K€	80 K€	-4%	0%
Relevage de l'orgue	3 K€	1 K€					
Petites Cités de Caractère	20 K€	13 K€	23 K€	13 K€	24 K€	89%	6%

Les marges de manœuvre sur le secteur culturel sont très faibles selon la Direction des Affaires Culturelles. En effet, l'activité est directement liée à des actions qu'il s'agit de réaliser ou non.

Des pistes ont cependant pu s'envisager pour parvenir à l'équilibre budgétaire comme la diminution des enveloppes allouées aux fonds documentaire de la Médiathèque, des fournitures diverses ou encore des abonnements professionnels.

• *Animation de la Ville*

	BP 21	CA 21	BP 22	CA 22	BP 23	BP 23/CA 22	BP 23/BP 22
Animation de la Ville	123 K€	88 K€	130 K€	127 K€	117 K€	-8%	-10%
Action culturelle	1 K€	0 K€	1 K€		2 K€	-	220%
Jumelages	4 K€	3 K€	5 K€	9 K€	4 K€	-62%	-22%
Vie associative	59 K€	53 K€	58 K€	58 K€	60 K€	2%	2%
Animation ville & commerces			2 K€	1 K€	1 K€	1%	-50%
Escape Game	2 K€	0 K€	1 K€			-	-
Évènementiel	30 K€	11 K€	22 K€	26 K€	28 K€	8%	27%
Fête de la musique	3 K€	1 K€	2 K€	3 K€	3 K€	-14%	4%
Fête nationale 13-14/07	7 K€	0 K€	7 K€	2 K€		-	-
Journée du Patrimoine		7 K€	8 K€	5 K€	4 K€	-19%	-50%
Journée Nationale du Commerce de Proximité			4 K€	3 K€	1 K€	-70%	-81%
Parcours Touristique Kub Info						-	-
Foire & Fête Foraine	5 K€	1 K€	6 K€	4 K€	16 K€	-19%	-22%
Village de Noël	15 K€	12 K€	14 K€	16 K€			

Pour faire face aux contraintes des dépenses énergétiques, le volet animation s'est vu réduit, et les formats des événements seront adaptés au regard des bilans des manifestations passées. Des événements récurrents anciens comme la foire St Nicolas doivent aussi faire l'objet d'une analyse pour mesurer leur adéquation avec les attentes et modes de consommations actuelles.

• *Police Municipale*

	BP 21	CA 21	BP 22	CA 22	BP 23	BP 23 /CA 22	BP 23/BP 22
Police Municipale	13 K€	14 K€	13 K€	12 K€	14 K€	14%	4%
Actions de prévention	0 K€	0 K€			1 K€	-	-
Aire de Bivouac (ex camping)	1 K€	2 K€		1 K€	1 K€	-20%	-
Marchés Hebdomadaires	1 K€	-45%	-47%				
Police	12 K€	10 K€	12 K€	10 K€	12 K€	18%	1%

Le budget « Actions de prévention » regroupait les dépenses liées au CISPD puis l'abonnement à « Mairie Vigilante » qui n'ont pas été renouvelées. Une petite enveloppe est néanmoins prévue notamment suite au transfert de la sirène d'alerte.

Le budget « Police » à hauteur de 10 K€ est principalement consacré au contrat annuel de fourrière animale 7 K€.

A cela s'ajoutent une enveloppe pour la mise en fourrière de véhicules, du petit matériel, l'achat d'imprimés CERFA spécifiques ou encore la redevance pour l'utilisation d'une fréquence radio.

• *Services Techniques*

	BP 21	CA 21	BP 22	CA 22	BP 23	BP 23/CA 22	BP 23/BP 22
Services Techniques	620 K€	524 K€	627 K€	586 K€	580 K€	-1%	-7%
Bâtiments	264 K€	197 K€	265 K€	259 K€	249 K€	-4%	-6%
<i>Centralisateur Bâtiments</i>	59 K€	38 K€	62 K€	77 K€	73 K€	-6%	17%
<i>Centralisateur Entretien</i>	98 K€	92 K€	107 K€	91 K€	96 K€	6%	-10%
<i>Bâtiments administratifs</i>	29 K€	20 K€	24 K€	25 K€	21 K€	-19%	-16%
<i>Bâtiments cultuels</i>	2 K€	4 K€	3 K€	7 K€	4 K€	-48%	3%
<i>Bâtiments culturels</i>	20 K€	11 K€	19 K€	20 K€	15 K€	-23%	-21%
<i>Bâtiments scolaires & Enfance</i>	28 K€	25 K€	33 K€	25 K€	25 K€	-1%	-24%
<i>Bâtiments sportifs</i>	29 K€	7 K€	16 K€	14 K€	16 K€	17%	-1%
<i>Bâtiments médico-sociaux</i>				0 K€		-	-
Espaces verts/naturels	118 K€	121 K€	123 K€	113 K€	113 K€	0%	-8%
<i>Espaces Naturels</i>	3 K€	0 K€	3 K€	3 K€	8 K€	191%	202%
<i>Espaces Verts</i>	115 K€	121 K€	120 K€	110 K€	105 K€	-5%	-13%
<i>Jardins Ephémères</i>						-	-
Voirie/EP/Propreté urbaine	149 K€	127 K€	150 K€	119 K€	125 K€	5%	-17%
<i>Eclairage Public</i>	38 K€	50 K€	40 K€	37 K€	40 K€	8%	0%
<i>Propreté Urbaine</i>	62 K€	52 K€	62 K€	54 K€	55 K€	2%	-12%
<i>Voirie</i>	49 K€	26 K€	48 K€	28 K€	30 K€	6%	-38%
Autres	88 K€	78 K€	89 K€	94 K€	94 K€	-1%	5%
<i>Centralisateur Véhicules</i>	63 K€	56 K€	63 K€	69 K€	70 K€	2%	11%
<i>Direction ST</i>	4 K€	4 K€	6 K€	7 K€	6 K€	-16%	-4%
<i>Jeux Extérieurs</i>	3 K€	3 K€	3 K€	0 K€	1 K€	393%	-67%
<i>Sports</i>	19 K€	16 K€	17 K€	18 K€	17 K€	-7%	-1%
<i>Terrain Gens du Voyage</i>				0 K€		-	-

Les budgets alloués aux différents services techniques représentent une majeure partie des dépenses de fonctionnement.

Si la diminution de crédits représente 7% de BP à BP, elle n'est que de 1% par rapport au CA. Des restrictions budgétaires adossées à des hausses des prix, conduiront nécessairement à la réduction des petits travaux d'entretien type peinture.

Aussi, si les dépenses d'énergie sont moins importantes que prévues, les ST se verront allouer en priorité les marges de manœuvre dégagées afin de limiter la dégradation des bâtiments et espaces publics.

• *Transition Ecologique*

	BP 21	CA 21	BP 22	CA 22	BP 23	BP 23/CA 22	BP 23/BP 22
Transition Ecologique	10 K€	0 K€	10 K€	11 K€	25 K€	134%	150%
Fête de la Nature				0 K€	2 K€	435%	-
Mobilités Durables	10 K€	0 K€	10 K€	10 K€	15 K€	56%	50%
Transition Ecologique					8 K€	-	-
Verger Communal		0 K€		1 K€		-	-

L'exercice 2023 souhaite mettre en avant la transition écologique par l'identification de lignes budgétaires dédiées.

Il s'agit ici de pouvoir développer les actions de sensibilisation et d'animer une politique autour de cette thématique.

• *Action Sociale*

	BP 21	CA 21	BP 22	CA 22	BP 23	BP 23 /CA 22	BP 23/BP 22
Actions Sociale	126 K€	123 K€	113 K€	96 K€	107 K€	12%	-5%
Participation au CCAS	112 K€	109 K€	113 K€	96 K€	107 K€	12%	-5%
Achat lits de camp hébergement urgence Disous	0 K€	0 K€				-	-
CCAS - Etude Analyse des Besoins Sociaux	13 K€	13 K€				-	-

Le budget Action Sociale est composé de plusieurs éléments dont certains sont neutralisés par des recettes équivalentes.

La ville met en effet des moyens humains et matériels à disposition du CCAS. Ce dernier les valorise budgétairement via une dépense au profit de la Ville.

Cette dépense importante creuse le déficit du CCAS qui est ensuite comblé par une subvention d'équilibre émanant de la Ville.

En 2022, le niveau de réalisation paraît faible en raison des mouvements de personnel. La responsable du CCAS a quitté la collectivité au printemps 2022 par voie de mutation, pour se voir remplacer par sa N°2. Le poste à pourvoir au secrétariat n'a été intégré qu'après plusieurs mois de vacances, et donc une réduction des coûts agents.

Les mouvements budgétaires entre la ville et le CCAS se sont complexifiés au cours des années.

En 2023, une simplification des mouvements est proposée afin de mettre fin à la multiplication des écritures croisées ; d'autant que le CCAS clôturait son budget 2022 en excédent tant en fonctionnement (6 K€) qu'en investissement (17 K€).

• *Ressources Internes*

	BP 21	CA 21	BP 22	CA 22	BP 23	BP 23 /CA 22	BP 23/BP 22
Ressources Internes	166 K€	95 K€	146 K€	90 K€	108 K€	20%	-26%
Service Finances	1 K€	0 K€	1 K€	1 K€	1 K€	70%	0%
Webenchères	3 K€	0 K€	3 K€	0 K€	2 K€	3868%	-33%
Commande Publique	6 K€	1 K€	5 K€	1 K€	2 K€	28%	-70%
Affranchissement	17 K€	14 K€	17 K€	14 K€	15 K€	10%	-12%
Fournitures administratives	21 K€	8 K€	21 K€	9 K€	10 K€	1%	-54%
Direction Générale	2 K€	0 K€	4 K€	0 K€	1 K€	100%	-75%
Personnel (hors assurance)	45 K€	35 K€	23 K€	15 K€	18 K€	20%	-22%
Archives Municipales	1 K€	0 K€	1 K€	3 K€	1 K€	-64%	0%
Cent. Communication	50 K€	26 K€	49 K€	37 K€	38 K€	4%	-22%
Cent. Réceptions	21 K€	3 K€	9 K€	5 K€	8 K€	41%	-17%
Fêtes & Cérémonies		3 K€	12 K€	4 K€	12 K€	208%	-2%
Cent. Hygiène & Sécurité au travail	1 K€	1 K€	1 K€	1 K€	1 K€	95%	6%
Numérique		2 K€				-	-

Webenchères : le réalisé est fonction des ventes puisque le prestataire se rémunère via une quote-part sur le produit perçus par la ville.

En 2022, des biens ont été mis aux enchères mais n'ont pas trouvé acquéreur.

Affranchissement : la dématérialisation et les nouvelles habitudes de travail ou de communication conduisent à une baisse des coûts d'affranchissement. Une réduction du budget peut s'envisager sur 2023.

Fournitures administratives : les taux de réalisation démontrent que cette activité dispose d'une marge de manœuvre et qu'il est possible de diminuer l'enveloppe en 2023.

Communication : Revoir les supports de com et envisager une diminution des impressions en lien avec le projet d'acquisition de panneaux d'information électroniques en investissement.

Fêtes & Cérémonies : Cette activité a été créée suite à une sollicitation de la trésorerie imposant l'utilisation d'un article comptable propre aux fêtes & cérémonies. Y ont été intégrées des dépenses anciennement prises en charges par les budgets Communication, Réceptions mais aussi Personnel. Les faibles réalisés ces 2 dernières années témoignent de l'annulation des vœux à la population et au personnel en raison de la crise sanitaire.

- *La masse salariale*

La construction budgétaire 2023 repose sur les éléments incompressibles suivants :

Revalorisation du SMIC

SMIC horaire : +1,81% (de 11,07€ depuis le 01/08/22 à 11,27€)

Point d'indice

Valeur du point : 4,85 € depuis le 01/07/2022 suite revalorisation (+ 3,5 %)

Glissement Vieillesse Technicité (GVT)

Schématiquement le GVT couvre les améliorations de rémunération dues aux évolutions de carrière. Cet effet de carrière retrace l'incidence positive sur la masse salariale des avancements à l'ancienneté, des avancements au choix ou promotions, et de l'acquisition d'une technicité.

Assurance du Personnel

Depuis le 1^{er} janvier 2021 la ville est couverte par un contrat d'assurance souscrit pour les titulaires uniquement contrairement au précédent qui intégrait les contractuels.

La consultation passée en 2020 démontrait qu'une couverture de la totalité des agents n'était pas pertinente budgétairement au regard des faibles niveaux de remboursements.

Cette renégociation permettait alors de réaliser une économie de l'ordre de 10 K€ en dépenses de fonctionnement, soit un budget de l'ordre de 75 K€.

Si le taux de 4.42% était fixe pendant les 2 premières années, il a été porté à 6,63% au 1^{er} janvier 2023 pour les mêmes garanties.

Cette augmentation de 50% entraine une majoration de cotisation de plus de 35 K€ soit une enveloppe revalorisée à hauteur de 110 K€ au BP 23.

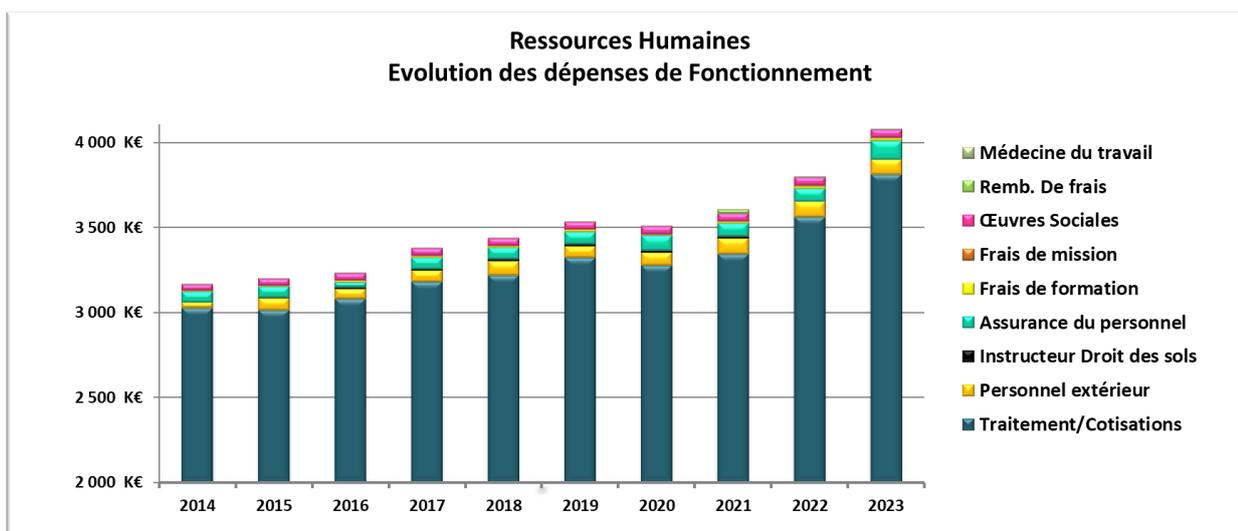
Instructeur Autorisations Droit du Sol

Chaque année la ville versait une participation à Montfort Communauté au titre du poste d'instructeur ADS. Représentant 13 K€ par an auparavant, la participation était passée à hauteur de 20 K€ en 2022.

Toutefois, courant 2022, le mécanisme de prise en charge a été modifié. La refacturation annuelle a été supprimée au bénéfice d'une compensation via l'Attribution de Compensation.

En 2023, aucun crédit n'est donc à prévoir sur ce volet au chapitre 012.

Evolution rétrospective des dépenses et projection 2023



- *Les subventions au secteur privé*

Soutien à la vie associative

La ville de Montfort sur Meu maintient son soutien au secteur associatif en attribuant une enveloppe de subventions de fonctionnement de **56 K€**.

Cette enveloppe financière s'accompagne de la mise à disposition de locaux aux associations, d'une page facebook dédiée, du site Internet proposant des accès directs, mais également d'un accompagnement par les services de la ville.

Comme chaque année, la ville versera au **comité de jumelage**, une cotisation de l'ordre de **3 K€** selon les modalités de la convention liant les deux entités (Nb habitants x 0.45€).

Dotation à l'école Notre-Dame

L'école privée bénéficie de crédits alloués par la collectivité selon les termes définis par le contrat d'association.

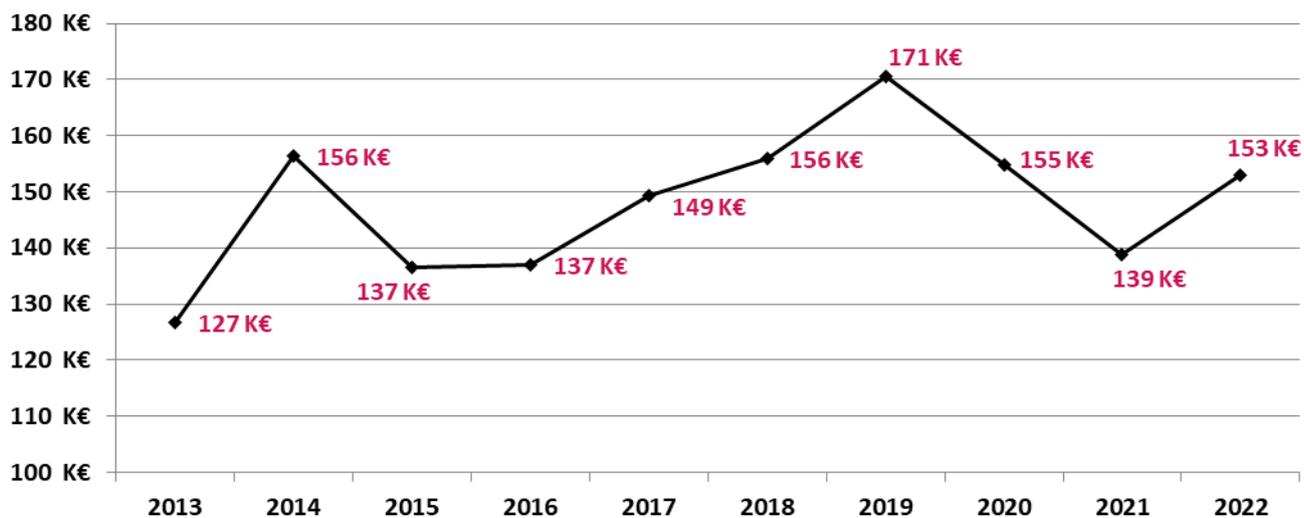
Cette dotation d'un total de 153 K€ en 2022 se compose de trois éléments :

- Dotation principale : Coût élève public x Effectifs Montfortais du privé
- Dotation sorties éducatives & projets : 13.50 € x Nb élèves Montfortais
- Dotation fournitures scolaires : 9.05 € (Maternelle) ou 11.25 € (Elémentaire) x Nb élèves Montfortais

Le budget primitif intègre une enveloppe de 160 K€ au regard des moyennes constatées par le passé. Il est toujours délicat d'estimer l'enveloppe budgétaire car la dotation repose sur un calcul à de multiples variables :

- Dépenses réalisées en fonctionnement dans les établissements publics en n-1
- Variation des effectifs dans les établissements publics
- Variation des effectifs Montfortais à Notre-Dame
- Répartition des effectifs entre maternelle & élémentaire (Un enfant de maternelle représente un coût plus important associé au coût « ATSEM »

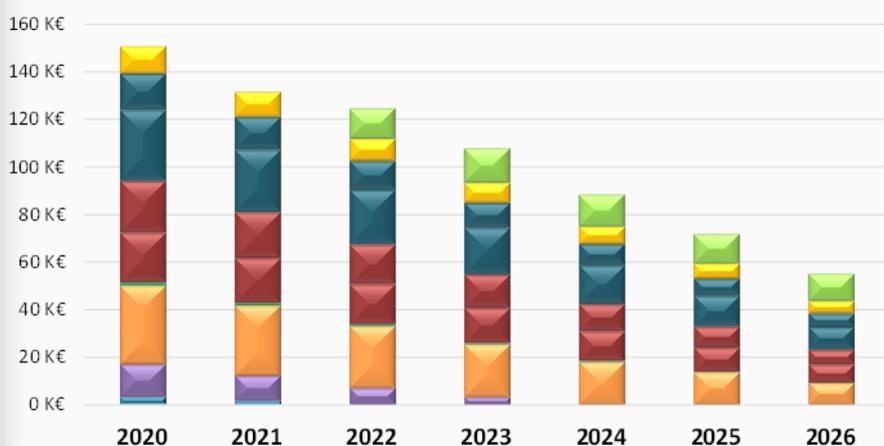
DOTATION ECOLE NOTRE-DAME



- *Les charges financières*

Le chapitre 66 relatif aux charges financières, soit principalement le remboursement des intérêts d'emprunt, évolue à partir de 2022 pour tenir compte de l'emprunt de 2 500 K€ souscrit en 2021 mais levé sur 2 exercices. Cette charge supplémentaire était cependant compensée par l'extinction du prêt souscrit en 2001 ainsi que par la diminution mécanique des intérêts dans le temps.

EVOLUTION DES INTÉRÊTS DE LA DETTE



Investissement

► Recettes

Recettes d'Investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Recettes Réelles	3 224 939	2 690 798	2 851 361
Chapitre 001 : Solde d'exécution reporté	101 681	101 681	-
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	1 084 423	1 098 149	1 405 436
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	273 835	190 968	195 925
Chapitre 16 : Emprunts & dettes assimilées	1 500 000	1 300 000	1 000 000
Chapitre 024 : Produits de Cessions	265 000		250 000
Recettes d'Ordre	802 446	441 440	729 435
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	257 446		214 435
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sect	430 000	329 339	400 000
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales (Recup avances	115 000	112 101	115 000
Total	4 027 385	3 132 238	3 580 796

- *Le FCTVA*

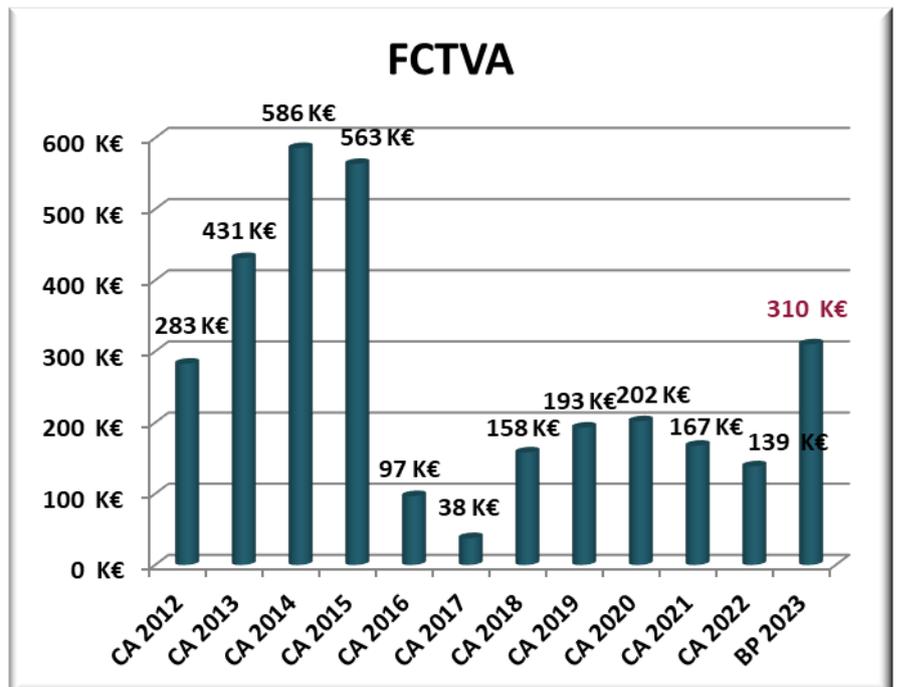
Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de celui-ci aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Le taux de compensation forfaitaire fixé par l'article L. 1615-6 du CGCT est de 16,404 % pour les dépenses éligibles.

Ne sont par exemple pas éligibles :

- les travaux sur la Gendarmerie ou le Presbytère, l'occupation de ces bâtiments étant formalisée par des baux générateurs de revenus (loyers).
- les acquisitions de terrain/bâtiment (montant HT)
- les subventions d'investissement versées par la ville (exemple des aides à l'accession habitat)

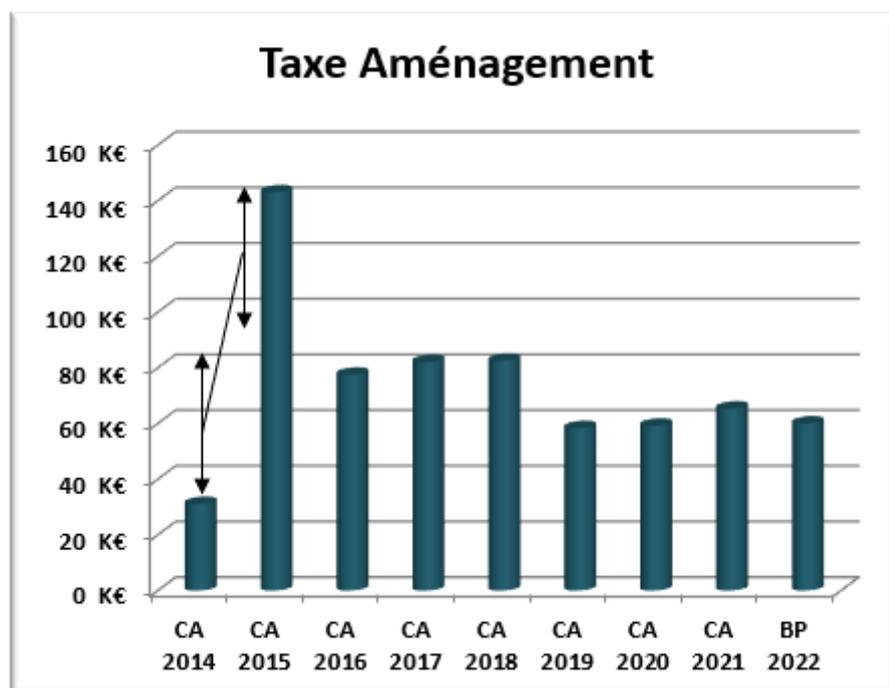


Il s'agit d'une ressource extrêmement fluctuante au regard de son mode de calcul puisqu'il est directement lié au volume d'investissement N-1.

- *La Taxe d'Aménagement*

Instituée sur la ville de Montfort par une délibération de novembre 2011, la Taxe d'Aménagement est une taxe unique reversée au profit de la Commune et du Département qui s'applique :

- à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature.
- aux changements de destination des locaux agricoles.



Le mode de calcul de cette ressource repose sur le dynamisme des autorisations d'urbanisme dont la ville n'a pas la maîtrise.

En 2015, le pic de recettes constaté doit être associé au phénomène de rattrapage d'une partie des produits 2014.

2022 enregistre une hausse des recettes de 30 K€ par rapport à 2021 pour atteindre 95 K€.

Au BP 2023, une enveloppe intermédiaire de 85 K€ est envisagée.

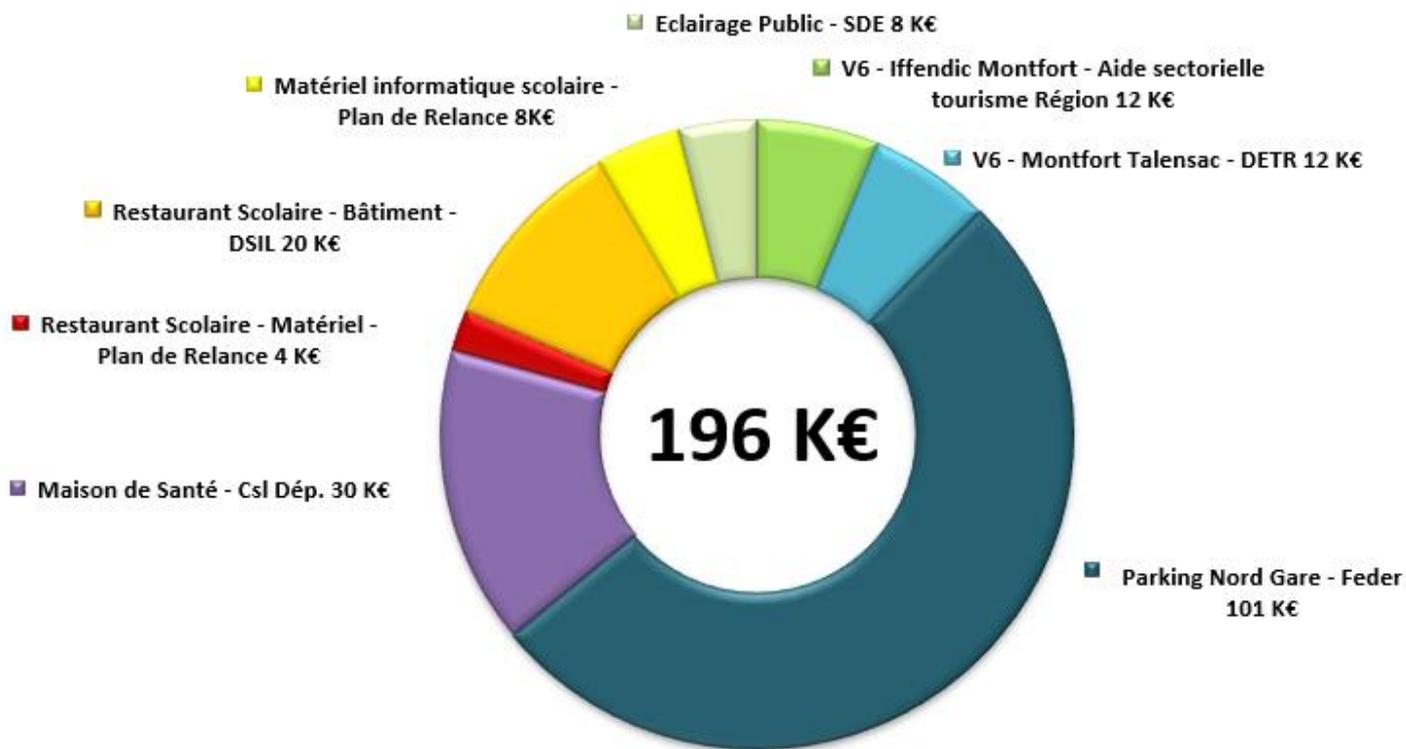


Une partie de ces ressources se traduit par une dépense.

Il s'agit des taxes perçues sur les Zones D'activités des Tardivières et de l'Abbaye. Par convention, la ville reverse une quote-part en N+1 à Montfort Communauté. En 2022 & 2023, ce reversement se situe entre 8 & 9 K€.

- *Les Subventions & Participations*

Le budget 2023 intègre 196 K€ de recettes de subventions dont 101 K€ concernant le dossier ancien FEDER relatif au Parking Nord Gare.



- *Les produits de cessions*

Terrains/Bâtiments : 250 K€

En 2019 la ville se portait acquéreur d'une friche commerciale en centre-ville sur le site dit de la « Tannerie ».

Une étude lancée dans le cadre du dispositif « Dynamisme en centre ville » esquissait l'idée d'un projet d'aménagement, lequel n'a pu se concrétiser.

En 2021, un porteur de projet privé s'est dit intéressé par le site et le Conseil Municipal, par délibération N°22-11 du 21 mars 2022 a validé le principe d'une cession. L'exercice 2023 doit permettre de concrétiser cette vente.

► Dépenses

Dépenses d'Investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Dépenses Réelles	3 888 885	3 247 230	3 442 296
Chapitre 001 : Solde d'exécution reporté	-	-	234 996
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	109 000	108 738	68 000
Chapitre 16 : Emprunts & dettes assimilées	690 000	587 503	770 000
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	232 300	97 422	225 627
Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées	15 000	5 000	27 000
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	1 555 130	1 083 192	1 264 759
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	1 287 455	1 365 374	851 914
Dépenses d'Ordre	138 500	120 005	138 500
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sect	23 500	7 904	23 500
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales (Recup avances)	115 000	112 101	115 000
Total	4 027 385	3 367 234	3 580 796

- *Dotations, fonds divers & réserve*

Le contentieux dit « Eau Potable » opposant la CEBR & Montfort Communauté à la ville a pris fin en 2021 avec l'aboutissement de la médiation et la signature d'un protocole transactionnel.

Ce dernier prévoit le reversement sur 3 ans d'une quote-part de l'excédent du budget annexe Eau à la CEBR. En 2021, 300 K€ ont été réglés en section d'investissement ; suivis de 100 K€ en 2022.

En 2023, le dossier va se solder avec 60 K€ en Investissement, lesquels sont complétés par 40 K€ en Fonctionnement.

Les 8 K€ supplémentaires inscrits au chapitre 10 correspondent quant à eux au reversement des Taxes Aménagements auprès de Montfort Communauté lorsque celles-ci sont associées à des autorisations d'urbanisme dans le périmètre des zones d'activités transférées à l'EPCI.

- *Capital de la dette*

Comme vu précédemment au sein de la rubrique des charges financières en dépenses de Fonctionnement, l'exercice 2021 enregistrait la souscription d'un emprunt à hauteur de 2 500 K€ auprès de la Caisse d'Épargne.

Cette dette engageait la collectivité pour 15 ans à un taux fixe de 0.63 %.

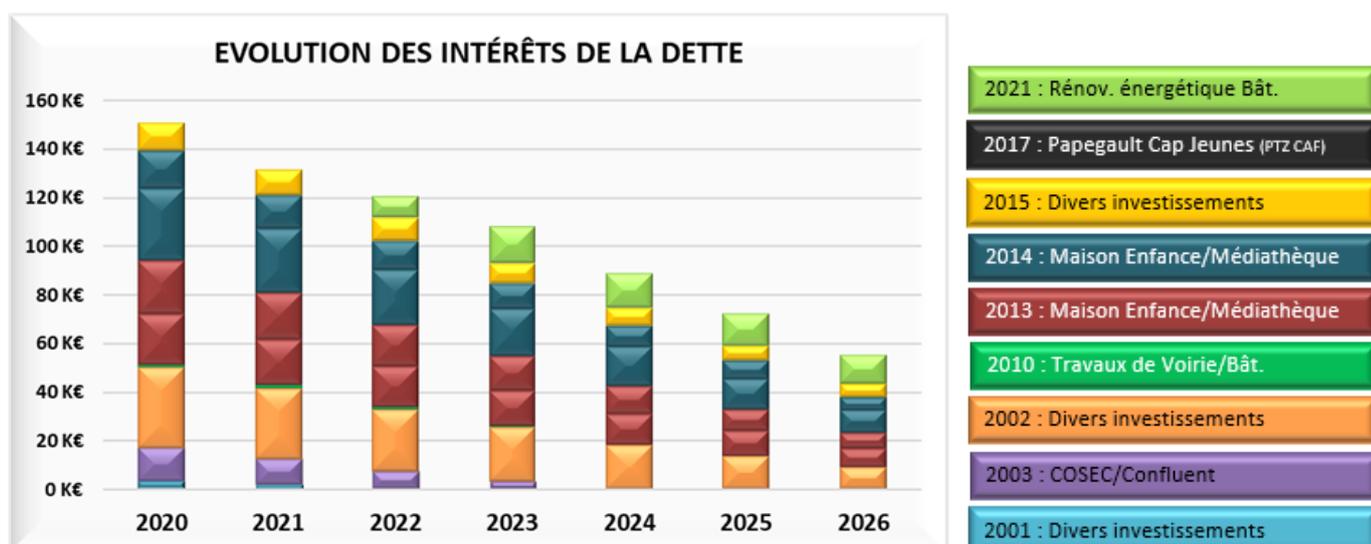
Au regard du besoin de trésorerie, seuls 1 200 K€ ont été débloqués au 31/12/21, le solde de 1 300 K€ a fait l'objet d'une seconde levée de fonds courant 2022.

Au 31/12/22, le stock de dette ou capital restant dû est de 5 468 K€.

Les prochaines extinctions de dette sont prévues en 2023 :

- N°107 (2003) : 90 K€ de capital à l'année
- N°112 (2013) : PTZ CAF Maison de l'Enfance : 18 K€ de capital à l'année

Après quoi il faudra attendre 2026 pour enregistrer de nouvelles extinctions.



PROSPECTIVE

Plan Pluriannuel d'Investissement

RESSOURCES

	BP 2023	2024	2025
Dotations, fonds divers (FCTVA, Taxe Amgmt..)	395 K€	376 K€	344 K€
FCTVA (16,404% des inv. N-1)	310 K€	291 K€	259 K€
Taxe d'Aménagement	85 K€	85 K€	85 K€
Subventions et participations	196 K€	0 K€	300 K€
Produits de Cessions	250 K€	0 K€	0 K€
Bâtiments de la Tannerie 250 K€	250 K€		
Résultats positifs N-1 reportés	1 010 K€	849 K€	815 K€
Ecritures d'Ordre	729 K€	540 K€	530 K€
Emprunt	1 000 K€	750 K€	
TOTAL RESSOURCES	3 581 K€	2 515 K€	1 989 K€

DÉPENSES HORS PROJETS

	BP 2023	2024	2025
Dette	770 K€	745 K€	775 K€
Régulation Financière (Ecritures d'ordre...)	680 K€	175 K€	41 K€
TOTAL DEPENSES HORS PROJETS	1 450 K€	920 K€	816 K€



	BP 2023	2024	2025
CAPACITE D'INVESTISSEMENT <i>(Ressources - Remb. Dette & RF)</i>	2 131 K€	1 594 K€	1 173 K€

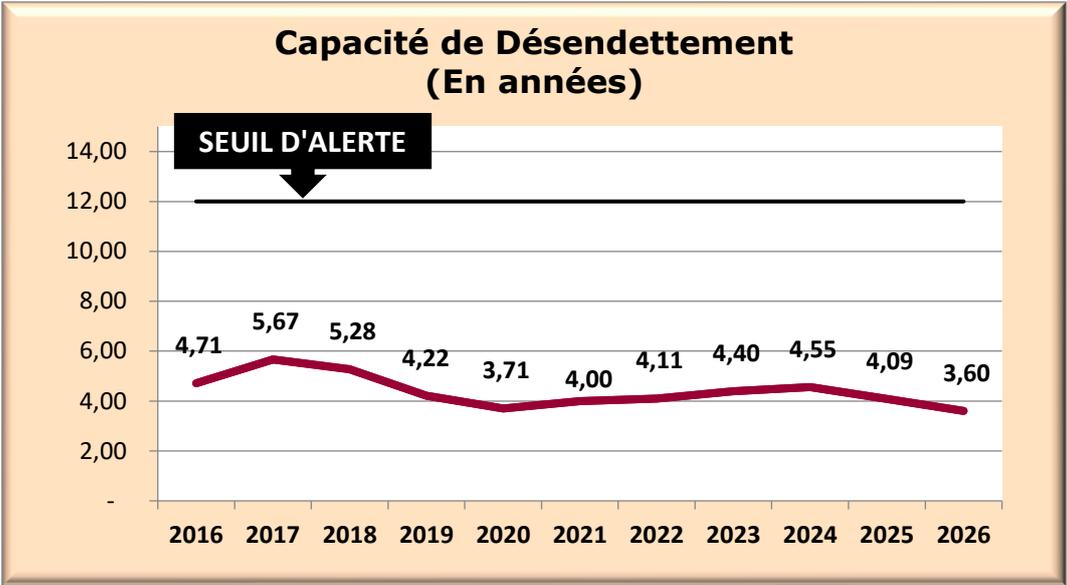
Evolution de la capacité de désendettement

Le PPI repose sur l'hypothèse de recours à l'emprunt d'un million en 2023 lequel pourra être complété en 2024 en fonction des taux de réalisation et des projets à venir.

Le projet de sécurisation de la Tour devrait permettre à la ville de bénéficier de subventions au titre du patrimoine, mais également au regard du projet culturel qui doit être développé pour redonner vie à cet emblème de la Ville.

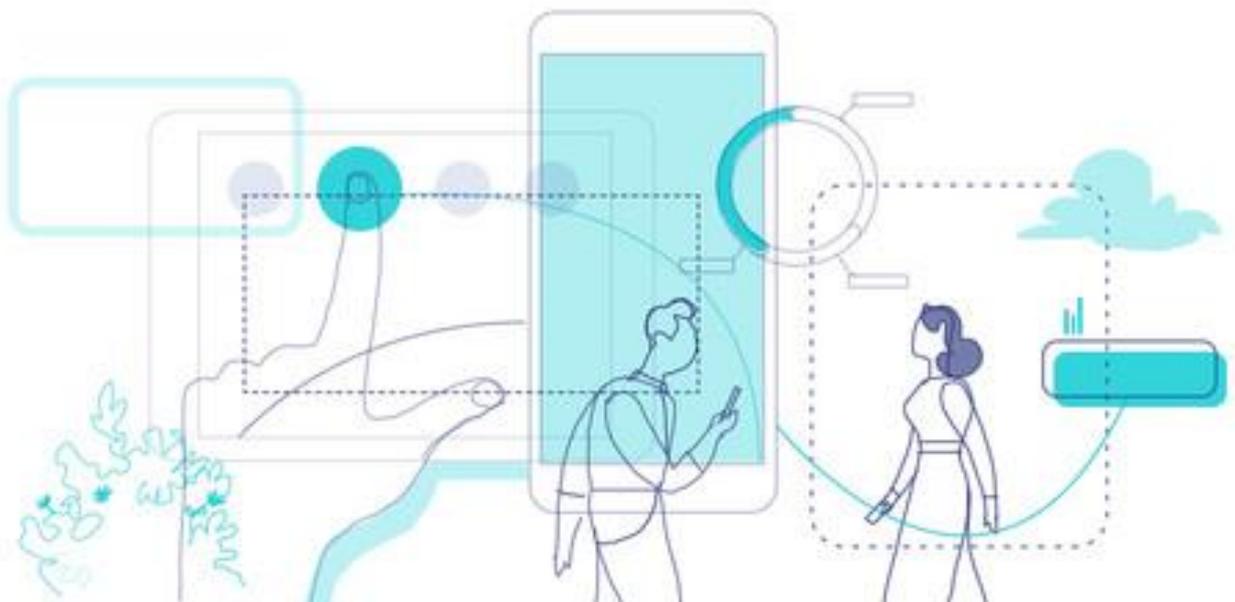
Il restera à dessiner et chiffrer plus précisément le projet d'aménagement du centre-ville pour affiner le PPI.

La Commune grâce à sa capacité à dégager de l'autofinancement, conserve de bons ratios dans le temps



BUDGET PRINCIPAL

LES PROJETS



AMÉLIORATION & SAUVEGARDE DU PATRIMOINE BÂTI

Travaux dans les bâtiments scolaires

- Ecole du Moulin à Vent (130 K€)

Une vaste opération de rénovation énergétique de l'école du Moulin à Vent s'est engagée depuis 2021 avec la réfection des menuiseries extérieures dans un 1er temps. En 2022, des travaux complémentaires ont été lancés pour assurer l'étanchéité du bâtiment.

Les travaux ayant pris du retard, le projet prendra fin seulement début 2023.

- Ecole élémentaire du Pays Pourpré (65 K€)

Pour répondre aux exigences en matière de qualité de l'air au sein des établissements scolaires, la ville prévoit d'intervenir au sein de l'établissement pour remplacer la VMC.

Maison de Santé

Par délibération N°22-47 du 25 avril 2022, la ville s'est engagée à acquérir des surfaces au sein de la Maison de Santé pluridisciplinaire à hauteur de 598 K€. Un 1^{er} versement de 269 K€ a été réalisé en 2022, lequel correspond aux deux premières phases :

- 30 % à la signature de l'acte authentique
- 15 % à l'achèvement des fondations 2022

Le budget 2023 intègre 329 K€ correspondant au solde des acomptes de la VEFA ainsi que 15 K€ complémentaires pour les diverses acquisitions nécessaires à l'occupation des locaux.

Projet de la Tour Papegaut

Courant 2022, la Ville s'est vue présenter un rapport d'étude quant à la sécurisation de la Tour.

Le diagnostic architectural a fait apparaître différentes problématiques :

- Fissurations verticales traversantes.
- Forte humidité en pied de mur.
- Ecoulements d'eau en partie haute le long des mâchicoulis.
- Nombreuses colonisations végétales.
- Risques de chutes de pierres et de bois en partie haute.
- Instabilité des couvertures de pierre du mur d'enceinte.
- Chauffage et une ventilation hors service.

A l'issue de ce diagnostic, les travaux de réhabilitation et de sécurisation ont été valorisés entre 700 & 800 K€.

Si la programmation de l'opération impactera le budget principalement à compter de 2024, l'exercice 2023 aura pour mission de définir le projet sur le plan architectural mais également en terme de projet de service sur le plan culturel.

TRANSITION ECOLOGIQUE

Actions en faveur des économies d'énergie

Après les travaux d'ampleur sur le groupe scolaire du Moulin à Vent ou encore la toiture de l'Avant-Scène, la municipalité souhaite poursuivre ses efforts dans l'optique de réduire ses consommations énergétiques de tout ordre (électricité, eau, carburant) :

- Mairie : Etude énergétique & régulation thermique : 18 K€
- Mairie : Remplacement chaudière : 30 K€
- CTM : Récupérateur d'eau : 15 K€
- Avant-Scène : Eclairage LED : 12 K€
- Bâtiments enfance/jeunesse : Eclairage LED : 13.5 K€
- Acquisition de vélos électriques : 3 K€

Mobilités douces

2023 doit permettre de finaliser la ceinture verte avec 60 K€ de nouveaux crédits.

Plus de 65 K€ sont affectés spécifiquement aux mobilités durables entre le fonctionnement et l'investissement lesquels pourront se traduire par des interventions de voirie, de la signalisation verticale, du marquage au sol ou encore l'acquisition de supports à vélos.

En marge des travaux, une subvention d'investissement de 12 K€ est prévue pour accompagner le Conseil Départemental dans ses études relatives à une liaison cyclable à haut niveau de service entre les agglomérations de Pleumeleuc et Bédée et la gare de Montfort-sur-Meu, ainsi qu'à la sécurisation de la circulation sur la RD68 et la RD72 au lieudit « La Radois ».

Fête de la Nature

Suite à l'obtention de sa 3^{ème} fleur, la ville de Montfort aura à cœur de mettre en valeur ses espaces naturels à l'occasion de la 3^{ème} édition de la fête de la Nature. Le parc municipal du pré Thabor et l'Étang de la Cane seront investis à destination des familles autour de la thématique de la nature en mouvement. Les différents services de la ville s'associeront sur plusieurs jours autour du temps fort du 03 juin pour proposer des animations et autres randonnées au public.

Un budget de fonctionnement de 2 K€ permettra de recourir à des intervenants extérieurs et à promouvoir l'évènement.

Guinguette : 3^{ème} édition

La guinguette estivale a pris vie au sein du parc du pré-Thabor en 2021. Après une 1^{ère} année post-covid un peu timide, la guinguette a trouvé son public en 2022 et connu un franc succès sous le soleil.

L'exercice 2023, avec un budget de 28 K€ de fonctionnement, doit permettre de conforter le projet en proposant une programmation musicale alliant amateurs & professionnels.

Cet évènement permet également de promouvoir les associations locales, lesquelles ont été associées au projet pour diversifier l'offre au public notamment à travers des ateliers.

Enfin, comme tous les évènements organisés par la ville, la municipalité aura à cœur de proposer un évènement davantage éco-responsable.

Panneaux d'information lumineux



En 2014, la ville avait fait l'acquisition de 2 panneaux lumineux d'information pour 36 K€. L'un était situé Rue de Rennes, l'autre Place St Nicolas.

Obsolètes aujourd'hui, ces 2 panneaux ont vocation à être remplacés par des équipements plus modernes et performants.

En outre, un panneau grand format (4m²) est prévu en complément aux abords du COSEC.

Ces supports de communication nouvelle génération dont l'enveloppe budgétaire est fixée à 55 K€, permettront de diffuser les informations en temps voulu tout en permettant la réduction des impressions papier moins adaptées aux attentes des citoyens aujourd'hui. La ville espère pouvoir bénéficier d'une subvention de l'Etat de 25% par l'intermédiaire de la DETR « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ».



Skatepark



Lancé en 2022, le projet de skatepark a fait l'objet d'une consultation sous la forme d'un marché de conception/réalisation intégrant maîtrise d'œuvre et travaux.

Le marché a été attribué pour 200 K€ au groupement d'entreprises Sparfel/The Edge/Heude bâtiment.

35 K€ viennent compléter l'enveloppe de l'opération pour financer les abords paysagers,

l'éclairage public ou encore la jonction du site avec la voirie.

Depuis plusieurs mois, le projet est co-construit entre les entreprises, les services techniques, le service jeunesse, mais aussi de jeunes Montfortais en tant que futurs utilisateurs.

Le planning prévisionnel des travaux s'étale de mars à juin 2023.



Courant 2022 ; un dossier de subvention a été adressé à Montfort Communauté dans le cadre du volet sportif des Fonds de concours.

Le projet du skatepark n'a pas été retenu et ne bénéficie à ce stade d'aucun financement extérieur.

Budget réservé aux projets d'initiative citoyenne



Projet de campagne, le budget participatif a dû patienter en raison de la crise sanitaire.

2022 a permis de lancer la démarche et de faire un appel à candidatures.

Après une première analyse, plusieurs dossiers ont été reconnus éligibles et ont été soumis au vote citoyen.



LES BUDGETS ANNEXES



BUDGET ASSAINISSEMENT NC

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 & CLÔTURE

Les efforts consentis sur le budget Assainissement Collectif ont conduit à la réduction des branchements autonomes d'où une diminution des mouvements sur ce budget « non collectif » ces dernières années.

Suite aux recommandations de la DGFIP sur la base de la jurisprudence en matière de budget annexe, le Conseil Municipal a délibéré¹ pour dissoudre le budget annexe Non collectif au profit d'un budget Assainissement unique.

Les écritures comptables propres à chaque service pourront néanmoins être suivies par le biais de la nomenclature fonctionnelle.

Le déficit de clôture de 751 € est ainsi repris en dépense de fonctionnement au sein du budget Assainissement.

Fonctionnement

► Résultat de l'exercice

BUDGET ASSAINISSEMENT NC RÉSULTATS DE L'EXERCICE	2022
Fonctionnement	
Recettes	- €
Dépenses	- €
Résultats de fonctionnement	- €
Solde d'exécution reporté	- 751,45 €
Résultats cumulés de fonctionnement	- 751,45 €

¹ Délibération 22-124 du 07/11/2022

BUDGET ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Niveau général de réalisation

► Fonctionnement

Dépenses	Budget Alloué	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Dép. Réelles	201 400,00 €	92 356,55 €	45,86%
Dép. d'Ordre	432 600,00 €	272 744,60 €	63,05%
Total	634 000,00 €	365 101,15 €	57,59%

Recettes	Budget Alloué	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Rec. Réelles	504 000,00 €	396 110,72 €	78,59%
Rec. d'Ordre	130 000,00 €	125 577,93 €	96,60%
Total	634 000,00 €	521 688,65 €	82,29%

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT : 156 587,50 €

► Investissement

Dépenses	Budget Alloué	Budget Réalisé	RAR	Taux d'exécution
Dép. Réelles	1 414 590,34 €	226 057,65 €	255 828,61 €	15,98%
Dép. d'Ordre	207 500,00 €	127 088,85 €		61,25%
Total	1 622 090,34 €	353 146,50 €	255 828,61 €	21,77%

Recettes	Budget Alloué	Budget Réalisé	RAR	Taux d'exécution
Rec. Réelles	1 111 990,35 €	1 011 673,35 €	- €	90,98%
Rec. d'Ordre	510 100,00 €	274 255,52 €		53,77%
Total	1 622 090,35 €	1 285 928,87 €	- €	79,28%

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT : 932 782,37 € - 255 828,61 €

CAPACITÉ DE FINANCEMENT : 676 953,76 €

Résultats de l'exercice

Investissement	
Recettes	438 172,12 €
Dépenses	353 146,50 €
Résultats d'investissement	85 025,62 €
Solde d'exécution reporté	847 756,75 €
Résultats cumulés d'investissement	932 782,37 €

Restes à Réaliser	
Recettes	- €
Dépenses	255 828,61 €
Solde des RAR	- 255 828,61 €
Capacité de financement en investissement	
	676 953,76 €

Fonctionnement	
Recettes	371 688,65 €
Dépenses	365 101,15 €
Résultats de fonctionnement	6 587,50 €
Solde d'exécution reporté	150 000,00 €
Reprise déficit Budget ANC suite Clôture	- 751,45 €
Résultats cumulés de fonctionnement	155 836,05 €

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Considérant, que la section d'investissement du budget Assainissement ne fait pas apparaître de besoin de financement, le solde de l'exercice étant excédentaire, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 156 K€ de la manière présentée ci-après afin de répartir des crédits entre investissement et fonctionnement afin de constituer une réserve financière destinée à garantir l'entretien des installations existantes.

Affectation du Résultat de fonctionnement	
Réserves sur le compte 1068	5 836,05 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	150 000,00 €
Total	155 836,05 €

La Dette

La dette du budget Assainissement Collectif n'est constituée que d'un contrat souscrit en 2005 à l'occasion de la construction de la station.

Prêteur : Caisse Française de Financement Local

Montant initial : 530 K€

Taux : 3.85 %

Extinction de la dette : 2030

Stock de dette au 31/12/22 : 110 K€

A noter : Ce contrat avait été associé à la dette de la ville lors de la procédure visant à renégocier les taux pratiqués. La démarche n'avait cependant pu aboutir, au regard des indemnités de renégociation qu'il aurait fallu reverser au prêteur.

BUDGET PRIMITIF 2023

Fonctionnement :

► Recettes

Recettes de Fonctionnement		Alloué 2022	CA 2022	BP 2023
Recettes Réelles		504 000	396 057	400 000
Chapitre 002	Solde d'exécution reporté	150 000	150 000	150 000
Chapitre 70	Ventes de produits	354 000	246 057	250 000
Recettes d'Ordre		130 000	125 578	130 000
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sectid	130 000	125 578	130 000
Total		634 000	521 635	530 000

► Dépenses

Dépenses de Fonctionnement		Alloué 2022	CA 2022	BP 2023
Dépenses Réelles		201 400	92 357	160 000
Chapitre 011	Charges à caractère général	121 300,00	58 681	85 500,00
Chapitre 012	Charges de personnel	45 000	25 421	35 000
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2 100	-	17 000
Chapitre 66	Charges financières	18 000	2 891	13 000
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	5 000	5 363	9 500
Chapitre 022	Dépenses imprévues	10 000		-
Dépenses d'Ordre		432 600	272 745	370 000
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sectid	300 000	272 745	300 000
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	132 600		70 000
Total		634 000	365 101	530 000

Investissement :

► Recettes

Recettes d'Investissement		Alloué 2022	CA 2022	BP 2023
Recettes Réelles		1 111 990	1 011 673	1 058 618
Chapitre 001	Solde d'exécution reporté	847 756,75	847 756,75	932 782,37
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	163 917	163 917	5 836
Chapitre 13	Subventions	100 317	-	120 000
Recettes d'Ordre		510 100	274 256	447 500
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	132 600		70 000
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	300 000	272 745	300 000
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	77 500	1 511	77 500
Total		1 622 090	1 285 929	1 506 118

► Dépenses

Dépenses d'Investissement		Alloué 2022	CA 2022	BP 2023
Dépenses Réelles		1 414 590	226 058	1 298 618
Chapitre 020	Dépenses imprévues	80 000		-
Chapitre 16	Emprunts en euros	30 000	11 957	20 000
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	55 000	35 414	58 000
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	370 000	154 736	340 618
Chapitre 23	Immobilisations en cours	879 590	23 951	880 000
Dépenses d'Ordre		207 500	127 089	207 500
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	130 000	125 578	130 000
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	77 500	1 511	77 500
Total		1 622 090	353 147	1 506 118

Les projets 2023

- **Station d'épuration :**

Suite à une étude du potentiel photovoltaïque du site et à une législation qui devient plus favorable, la station d'épuration de Montfort va prochainement recevoir un équipement de production d'énergie électrique à partir de panneaux photovoltaïques réalisés sur une surface d'environ 400m². Ces panneaux produiront en autoconsommation environ 18 à 20% de l'énergie consommée par les appareils de la station.

Ce projet initialement prévu en 2022 a été reporté sur 2023 suite au 1^{er} marché jugé infructueux du fait de son unique offre à un montant trop élevé.

Le cahier des charges a été revu, et plutôt que des panneaux orientables, des panneaux fixes ont été envisagés.

- **Réseau de collecte :**

Le réseau de collecte des eaux usées bénéficie depuis 5 années de travaux d'étanchéification des canalisations de collecte afin de réduire le volume d'eaux parasites (pluviales) acheminées vers la station d'épuration. Ces travaux visant à améliorer le rendement épuratoire et la qualité des eaux rejetées au milieu naturel ont été priorités dans le cadre du schéma directeur d'assainissement présenté en 2018.

En 2023, c'est le secteur Sud-Centre qui sera impacté par ces travaux d'étanchéité de l'ordre de 510 K€ :

